

**ANNONCES LÉGALES**
**VIE DES SOCIÉTÉS**

**Cabinet d'expertise comptable**  
 35, avenue Auguste-Ferret, 33110 Le Bouscat  
 téléphone : 05 57 22 45 22

**ANYA PROMOTION**

 Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros  
 Siège social : 2 avenue Saint-Hubert, 33610 Cestas

L'AGEX du 8 août 2018 a décidé, à l'unanimité, de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour et d'augmenter le capital de la société de 48 000 € pour le porter à 50 000 € par apport en numéraire, entraînant les mentions suivantes :

Forme : Ancienne mention : Société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Capital : Ancienne mention : 2 000 €. Nouvelle mention : 50 000 €.

Administration : Gérant : Claire MAILLET.

Nouvelle mention : Président : Claire MAILLET, demeurant 36, cours Victor-Hugo 33130 Bègles.

Mentions complémentaires : Présention : Toute cession d'actions est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.

Agrément : Les cessions d'actions à toute personne non associée sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale.

ROS Bordeaux.

**Ventes aux enchères**
**VENTES AU TRIBUNAL**
**TGS FRANCE AVOCATS, SELARL d'avocats**  
 M<sup>e</sup> Laurent BABIN, avocat au barreau de Bordeaux  
 11-13, rue de Girondo - 33300 Bordeaux

**SELARL CVS, Société d'Avocats Interbarreaux**  
 (Nantes-Paris-Rennes-Lille)  
 M<sup>e</sup> Bertrand LARONZE, avocat au barreau de Nantes  
 28, boulevard de Launay - 44100 Nantes

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

 Au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux,  
 30, rue des Frères-Bonin, 33000 Bordeaux.

**LE JEUDI 25 OCTOBRE 2018 À 15 HEURES**

 Une maison d'habitation dans un ensemble immobilier dénommé  
 La Pinede, commune de Lazanau (33)

Dans un ensemble immobilier situé à Lazanau (Gironde) dénommé La Pinede, cadastre section CH n° 1 et CI n° 1.

 Le lot n° 218 : Une maison d'habitation comprenant : au RDC : séjour, cuisine, salle de bains, WC, dégagement, placard, local deux-roues, terrasse. A l'étage : mezzanine sur séjour, cabine avec placards, chambre avec placard, salle d'eau et les 365/10 000<sup>m</sup> de la propriété et du sol et des parties communes générales.

 Règlement de copropriété et état descriptif de division reçu par M<sup>e</sup> DAVID, notaire à Castelnau-de-Médoc, suivant acte du 26 juillet 1969 et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 29 septembre 1969, Volume 3883, n° 12 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 31 mars 1971 par M<sup>e</sup> DAVID, notaire à Castelnau-de-Médoc, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 1<sup>er</sup> juin 1971, Volume 4203, n° 18 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 3 juin 2002 par M<sup>e</sup> MAULAZAT, notaire à Bordeaux, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 3 juillet 2002, Volume 2003 P n° 5280 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 26 septembre 2003 par M<sup>e</sup> HOUZÉLOT, notaire à Bordeaux, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 16 octobre 2003, Volume 2003 P n° 8918 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 10 mai 2004 par M<sup>e</sup> HOUZÉLOT, notaire à Bordeaux, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 9 juin 2004, Volume 2004 P n° 4950 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 3 juin 2004 par M<sup>e</sup> BADOI, notaire à Andornos-les-Bains, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 17 août 2004, Volume 2004 P n° 7311 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 17 octobre 2005 par M<sup>e</sup> SARRAZY, notaire à Bordeaux, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 22 novembre 2005, Volume 2005 P n° 10842 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 8 février 2006 par M<sup>e</sup> SARRAZY, notaire à Bordeaux, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 12 avril 2006, Volume 2006 P n° 3617 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 8 février 2006 par M<sup>e</sup> SARRAZY, notaire à Bordeaux, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 12 avril 2006, Volume 2006 P n° 3618 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 30 novembre 2006 par M<sup>e</sup> SARRAZY, notaire à Bordeaux, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 13 mars 2007, Volume 2007 P n° 2321 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 8 octobre 2008 par M<sup>e</sup> TRIQUET, notaire à Bordeaux, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 14 novembre 2008, Volume 2008 P n° 9851 ;  
 Modificatif suivant acte reçu le 24 juillet 2017 par M<sup>e</sup> FASSON, notaire à Saint-Giers-sur-Gironde, et publié au Service de la publicité foncière de Bordeaux 1<sup>er</sup> Bureau le 4 août 2017, Volume 2017 P n° 8931.

Le bien est actuellement destiné à la location saisonnière.

**Mise à prix (frais outre) : 30 000 €**

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de Bordeaux. Pour tous renseignements, s'adresser à l'avocat susnommé ou au greffe du Juge de l'exécution (Chambre des saisies-immobilières) près le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux où le cahier des conditions de vente a été déposé.

Ville : Contacter la SCP FEUGNET - PINC, huissier de justice à Bordeaux. (05 56 90 99 00).

 Pour avis,  
 M<sup>e</sup> Laurent BABIN, avocat,  
 M<sup>e</sup> Bertrand LARONZE, avocat.

**ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES**
**Commune de Saint-Sulpice-et-Camayrac**
**RÉUNION PUBLIQUE**

Dans le cadre de la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme, la commune de Saint-Sulpice-et-Camayrac invite les habitants à participer à une nouvelle réunion publique de présentation du projet de plan local d'urbanisme. La réunion publique se tiendra le lundi 17 septembre 2018 à 18 h 30 à la salle des fêtes, 21, avenue de l'Hôtel-de-Ville.


**Communauté de communes**  
 Latitude Nord Gironde

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

 relative au projet de modification n° 2 du plan local  
 d'urbanisme de la commune de Laruscade

Le public est informé que par arrêté numéro 2018-002 du 27 août 2018, M. le Président de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, relative au projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Laruscade, qui se déroulera du mercredi 19 septembre 2018 au samedi 20 octobre 2018 inclus, soit pendant une période de 32 jours consécutifs, dont l'objet est le suivant : permettre l'implantation d'une Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MAPRA) en ouvrant à l'urbanisation une zone AUO ; agrandir la zone agricole en redessinant des zones U n A ; autoriser les changements de destination pour les bâtiments des lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou à qualité paysagère du site et que le règlement du PLU le permette ; enfin, modifier et adapter le règlement écrit avec les évolutions réglementaires notamment pour les zones U, AU, N, A et AUJ.

 A cet effet, le président du Tribunal administratif de Bordeaux, par décision n° E18000075 / 33 du 4 juin 2018, a désigné M<sup>me</sup> Christina RONDEAU, de formation management environnemental, comme commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre préalablement ouvert à feuillets non mobiles, coté et paginé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public : à la mairie de Laruscade, siège de l'enquête, 106, Le Bourg, 33620 Laruscade, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public soit : lundi : 8 h 30 - 12 heures ; mardi : 8 h 30 - 12 heures et 15 h - 17 h 30 ; mercredi et jeudi : 8 h 30 - 12 heures ; vendredi : 8 h 30 - 12 heures et 15 h - 17 h 30 ; samedi : 9 h - 12 heures ; au siège de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, 2, rue de la Ganne, 33920 Saint-Savin, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public soit du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 et le vendredi : 8 h 30 à 12 heures.

Les personnes intéressées pourront, pendant toute la durée de l'enquête, prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations et propositions sur les registres déposés à cet effet ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Communauté de communes Latitude Nord Gironde, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, 2, rue de la Ganne, 33920 Saint-Savin, où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : www.latitude-nord-gironde.fr

Le public pourra formuler ses observations, propositions par voie électronique à l'adresse reprise ci-dessus : contact@latitude-nord-gironde.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations modification PLU Laruscade pour commissaire-enquêteur »). Celles-ci devront être formulées impérativement entre le mercredi 19 septembre et le samedi 20 octobre avant 12 heures.

Un accès, gratuit, sera mis à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête, sur un poste informatique au siège de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, 2, rue de la Ganne, 33920 Saint-Savin, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

 Le commissaire-enquêteur recevra personnellement le public, pour recueillir ses observations, propositions lors de trois permanences qui se tiendront à la mairie de Laruscade, 106, Le Bourg, 33620 Laruscade :  
 le mercredi 19 septembre 2018, de 14 h à 17 heures ;  
 le vendredi 20 octobre 2018, de 9 h à 12 heures ;  
 le samedi 20 octobre 2018, de 9 h à 12 heures.

Et une permanence qui se tiendra au siège de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde à Saint-Savin (2, rue Ganne) le jeudi 4 octobre 2018, de 9 h à 12 heures. Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès de M. Michaël TOURNER, en charge du suivi technique du projet au siège de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde (05 57 58 98 27).

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra à M. le Président de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, dans un délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées qui seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de communes ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes : www.latitude-nord-gironde.fr

 Au terme de l'enquête, la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Laruscade, sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde.  
 A Saint-Savin, le 27 août 2018, le Président, Pierre ROQUES.

**Préfecture de la Gironde**  
 Direction départementale des territoires  
 et de la mer de la Gironde  
 Service des procédures environnementales

**AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**  
**COMPLÉMENTAIRE**
**SNCF réseau - Commune de Lapouyade**  
**Ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique**  
**Acquisition des emprises nécessaires**  
**à la réalisation du tronçon Angoulême-Bordeaux**

Par arrêté du préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a été prescrite une enquête publique en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du tronçon Angoulême-Bordeaux de la ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique.

Cette enquête aura lieu du 20 septembre au 4 octobre 2018 inclus. M. Bernard JAYMES, ingénieur principal de la fonction publique territoriale retraité, est nommé commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Lapouyade, le lundi 24 septembre 2018 de 9 h à 12 heures. Notification de ce dépôt sera faite aux propriétaires concernés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, par l'expropriant.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance du dossier d'enquête parcellaire complémentaire en mairie de Lapouyade et consigner s'il y a lieu leurs observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou les adresser par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport établi par le commissaire-enquêteur, sera transmis avec le dossier d'enquête dans un délai de 30 jours à M. le Préfet de la Gironde (Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, Service des procédures environnementales, Cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex).

**PUBLICITE COLLECTIVE**

En exécution des articles L. 311-2 et L. 311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que : \* les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont droit d'empyèthes d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à défaut de quoi, elles seront, en vertu des dispositions finales des articles précités, déchues de tous droits à l'indemnité. »

**Passer une annonce**  
 dans votre quotidien

 c'est simple  
 et efficace !

sudouest-annonces.com

**Nos communes investissent**
**MARCHÉS PUBLICS SUP. À 90 000 EUROS**

**Conseil départemental de la Gironde**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC**  
**À LA CONCURRENCE**

 Acheleur : Conseil départemental de la Gironde, M. Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental, esplanade Charles-de-Gaulle, CS 71223, 33074 Bordeaux Cedex, tél. 05 56 99 33 33, mél : marches-publices@gironde.fr  
 web : http://www.gironde.fr

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

L'avis implique un marché public.

Objet : accord-cadre - location et maintenance camions frigorifiques et isothermes sans chauffeur.

Référence acheteur : 18AF-JDCOL-0761-W.

Type de marché : Fournitures.

Procédure : Procédure adaptée.

Durée : 48 mois.

Description : Voir DCE ci-joint.

CPV principal : 34100000 - Véhicules.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont refusées.

Conditions relatives au contrat : financement : Le financement est assuré par le budget départemental sur les ressources publiques et le paiement se fera par mandat administratif dans un délai global de 30 jours.

Forme juridique : Conformément à l'article 45 du décret n°2016-360 susvisé, les entreprises candidates peuvent se présenter sous la forme d'un groupement. Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre de un groupement, ils ne peuvent cumuler les deux qualités.

Conditions de participation : Voir règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 30 % : franchise proposée en cas de sinistre (en euros) ; 70 % : prix.

 Remise des offres : le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 16 heures au plus tard à l'adresse : Département de la Gironde, Immeuble Gironde, niveau accueil, 1, esplanade du Général-de-Gaulle, 33074 Bordeaux Cedex, tél. 05 56 99 33 14.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tasta, BP 947, 33063 Bordeaux Cedex, tél. 05 56 99 38 00, fax : 05 56 24 39 03, mél : greffe\_la-bordeaux@juradm.fr

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours : Référé précontractuel possible jusqu'à la signature du contrat. Référé contractuel devant la juridiction administrative saisie au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution OU référé contractuel après la signature du contrat.

Recours en contestation de validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées de l'attribution du marché (en vertu de l'arrêt du CE du 4 avril 2014, département Tam-et-Garonne, n° 358994)

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 30 août 2018.

Pour retourner cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.gironde.fr

**Sites des collectivités**

**Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**
**AVIS D'INFORMATION**  
 à l'intention des prestataires de formation,  
 restaurateurs et hôteliers

Le Centre national de fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public à caractère administratif et à compétence nationale. Il a notamment en charge la formation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale.

Son activité se décline sur le territoire national par le biais de 29 délégations régionales et leurs antennes départementales, et de cinq instituts dont un spécialisé dans la formation des cadres supérieurs (INET).

Le CNFPT est soumis pour ses achats de prestations de formation, d'hébergement et de restauration à l'article 28 du décret 2015-360 du 25 mars 2016.

Le CNFPT offre la possibilité aux prestataires opérant notamment dans ces secteurs d'activité de créer un compte sur sa plateforme de dématérialisation des procédures et d'y rattacher une ou plusieurs alertes mail ; ces alertes leur permettront d'avoir une information, ciblée et en temps réel, des mises en concurrence portant sur leurs domaines d'activité et de compétence ainsi que sur l'aire géographique de leurs choix. Les entreprises intéressées peuvent accéder, dès à présent, à la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics du CNFPT, à l'adresse suivante : http://www.marchespublics.cnfpt.fr

Chaque mise en concurrence fera, parallèlement, l'objet d'une publicité Internet sur le site de dématérialisation des procédures du CNFPT.

**Le Département**  
**est présent**  
 ... aux côtés des  
**entreprises girondines.**

 Retrouvez tous les marchés  
 publics du Département sur une  
 plateforme gratuite.

marches-publics-gironde.fr


 Attention ! Le 1<sup>er</sup> octobre,  
 la dématérialisation des  
 marchés publics devient  
 obligatoire pour les marchés  
 à partir de 25 000 € HT.  
 + d'info sur la plateforme
